À l'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2015 - 2016

académie Strasbourg

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ALSACE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

EDF

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE
SOCIETE GENERALE

GIP Acmisa

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJETS

À L'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposé par Société Générale, EDF en Alsace, la DREAL Alsace et l'académie de Strasbourg, cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de l'éducation au développement durable qui *permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques* (d'après le site education.gouv.fr et en particulier dans la dernière Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018). *Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles* (d'après la loi de refondation de l'école du 18 juillet 2013).

Le projet pourra constituer un **prolongement de l'enseignement** dans de nombreuses disciplines, donner lieu à un **travail transversal** (TPE, PPCP, aide personnalisée, éducation à la citoyenneté, club EDD, éco-délégués, etc.) ou encore s'inscrire dans une **démarche globale de développement durable d'établissement**.

Chaque projet devra intégrer aux moins deux des trois piliers du développement durable à savoir :

- l'économie (créer des richesses, améliorer les conditions de vie matérielle) ;
- le social (favoriser la solidarité, satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, etc.) ;
- l'environnement (préserver les ressources énergétiques et naturelles, la biodiversité, etc.) ;

et de manière transversale, les élèves devront prendre en compte et limiter tout au long du projet l'impact carbone de leurs actions et leur éventuelle influence sur le changement climatique.

Cette action s'adresse **aux collèges**, **aux lycées d'enseignement général, technologique et professionnel**.

Un jury composé des représentants des différents partenaires sélectionnera les projets répondant aux critères établis. Ces projets seront subventionnés pour un **montant moyen de 500 €**.

Des **représentants** (élèves et enseignant(s)) des projets retenus **présenteront obligatoirement leur production,** le **mardi 10 mai 2016**, dans un lycée ou dans une structure culturelle d'Alsace. **Le dépôt d'un dossier signifie donc un engagement à être présent ce jour là**.

Les productions :

Les travaux réalisés par les élèves pourront prendre différentes formes : panneaux d'exposition, dossiers, vidéos, maquette, production technique, etc.

Les critères d'attribution de subvention :

- Démarche pédagogique mise en œuvre ;
- Originalité des idées pour mener le projet ;
- Modification des comportements au niveau individuel et dans l'établissement ;
- Ouverture sur l'extérieur par le partenariat.

Présentation des projets soutenus et remise des prix (mardi 10 mai 2016) :

Pour désigner les lauréats du concours, les membres du jury prendront en compte à la fois la qualité des productions ainsi que celle de la présentation orale.
Tout changement notable dans un projet sélectionné devra obligatoirement être signalé auprès du chargé de mission EDD à la Daac (emmanuel.claerr@ac-strasbourg.fr) et recevoir son accord pour pouvoir prétendre à un prix du concours.

Calendrier :

- Fin septembre 2015 : appel à candidature ;
- 6 novembre 2015 : date limite de retour du dossier d'inscription au rectorat ;
- Mi-novembre 2015: sélection des projets pour attribution des subventions ;
- 1 avril 2016 : bilan intermédiaire du projet à transmettre au chargé de mission EDD à la Daac.
- Mardi 10 mai 2016 : présentation orale, exposition des travaux et remise des prix.

Les projets retenus pourront bénéficier d'une visite dans l'une des structures culturelles suivantes : Electropolis, Maison des énergies, Vaisseau. Des facilités de transport pourront être proposées pour le déplacement.

DOSSIER D'INSCRIPTION

À L'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

☐ COLLÈGE ☐ LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ☐ LYCÉE

IDENTIFICATION de l'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :	***À renvoyer avant le 6 novembre 2015:***
	« À l'école du développement durable » DAAC Rectorat de l'académie de Strasbourg 6 rue de la Toussaint 67975 STRASBOURG cedex 9 ou par mail : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

PROFESSEUR(S) IMPLIQUÉ(S) :

Nom	Discipline	Courriel

ÉLÈVES CONCERNÉS :

☐ Classe(s) ☐ Groupes d'élèves Niveau : …….. Nombres d'élèves : ……

Cadre pédagogique ou dispositif (TPE, PPCP, aide personnalisée, IDD, accompagnement éducatif, etc.) auquel se rattache le projet :

TITRE DU PROJET :

Piliers du développement durable (**au moins deux sur les trois**) que le projet souhaite intégrer :

☐ Économie ☐ Social ☐ Environnement ☑ **Limiter son impact carbone.**

DESCRIPTIF DU PROJET :

OBJECTIFS DU PROJET :

GENÈSE DU PROJET :

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES SCOLAIRES ET/OU AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

PRODUCTIONS CONCRÉTES ET IMPACTS ATTENDUS :

VALORISATION DU PROJET (exposition, fête, spectacle, etc.) :

BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ ET ÉQUILIBRÉ :			
Dépenses :		**Recettes :**	
- Fourniture (papier, carton, etc.)	€	- Participation de l'établissement	€
- Location (appareil, etc.)	€	- Subvention demandée aux collectivités locales (Région, etc.)	€
- Matériel (livre(s), DVD, etc.)	€	- Subvention(s) demandée(s) à d'autres partenaires **(à préciser :)**	€
- Animation	€	- Subvention(s) demandée(s) à d'autres dispositifs **(à préciser :)**	€
- Transport (Notamment pour la présentation du 10 mai 2016)	€	- Subvention demandée « A l'École du Développement durable »	€
TOTAL DES DÉPENSES	€	**TOTAL DES RECETTES**	€

Remarques importantes :

- Le **budget doit impérativement être équilibré** c'est-à-dire qu'on doit trouver la même somme totale en recettes et en dépenses ;

- On attend de la **transparence dans le montage financier** en indiquant clairement toutes les demandes faites autour de ce projet. En avoir fait plusieurs, n'empêchera pas d'être retenu. Les différents dispositifs (www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/edd/elaborer-un-projet/les-appels-a-projets-locaux) ne subventionnant pas les mêmes rubriques (ex : le dispositif « Protéger l'environnement, j'adhère ! » (www.ariena.org/pej) est complémentaire du dispositif « A l'école du développement durable » : il permet d'obtenir des heures d'animation mais ne donne pas d'aide financière).

DROIT À L'IMAGE :

☐ Nous disposerons des autorisations relatives au droit à l'image pour les personnes (élèves et adultes) présentes à la journée de présentation du mardi 10 mai 2016 ainsi que pour toutes les photos transmises.

Avis motivé du chef d'établissement : Date :

Signature du chef d'établissement :